



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

**Le 2 février 2026**

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 2 février 2026 et à laquelle étaient présent :

Sont présents        **M. Jean Labrecque, Maire**

**M. Yves St-Hilaire, conseiller district 1**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 2**  
**Mme Nicole Caron, conseillère district 4**  
**M. Yvon Therrien, conseiller district 5**  
**M. Marcel Laberge, conseiller district 6**

Est absent            **M. Yves Gagnon, conseiller district 3**

La directrice générale et greffière-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte et se déroule en présence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Jean Labrecque, souhaite la bienvenue à tous.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Camping des Baies : appui projet de commerce de proximité - dépanneur
5. Période de questions
6. Incendie
  - a. MRC des Sources : demande d'étude d'opportunité des services incendies
  - b. Achat d'équipements (masques respiratoires, habits de combats, radios)
  - c. Formations
7. Voirie
  - a. Abat poussière
  - b. Compensation 2025 d'aide à l'entretien réseau routier local
8. Loisirs
  - a. Appel d'offres animateurs, accompagnateur SAE
  - b. Coût terrain de balle
  - c. Achat clôture Parc des Petits
9. Barrage Bazin – inspection statutaire (5 ans)
10. Refinancement emprunt 2020-224 citerne (nouveau taux)
11. Congrès
12. Période de questions
13. Comptes
14. Correspondance
15. Divers

### **2026-02-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2026-02-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le procès-verbal du 12 janvier 2026 soit adopté.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2026-02-03 CAMPING DES BAIES : APPUI PROJET DE COMMERCE DE PROXIMITÉ - DÉPANNEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Camping des Baies désire déposer un projet de commerce de proximité au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 5 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à l'implantation d'un dépanneur de proximité ouvert au public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le commerce sera exploité selon un modèle hybride, combinant une opération traditionnelle durant les périodes de forte fréquentation et une solution libre-service automatisée pendant le reste de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 817 347 est situé dans la zone Villégiature touristique (VT-1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage de commerce de détail est un droit acquis ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande du Camping de Baies pour le dépôt du projet au FRR-Volet 5.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une période de questions est tenue.

Une question sur le dépôt du projet de commerce de proximité au Camping des Baies.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

### **INCENDIE :**

#### **2026-02-04 MRC DES SOURCES : DEMANDE D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DES SERVICES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude via son service incendie dessert une portion du territoire de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor et a aussi des ententes avec les villes avoisinantes de la MRC des Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux de Val-des-Sources, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Wotton, Saint-Claude et la MRC des Sources désirent présenter un projet d'étude de

mutualisation des services de sécurité incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du MAMH.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Claude s'engage à participer au projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise à procéder l'appel d'offres pour octroyer le contrat de l'étude ;
- Le conseil désigne la directrice-générale, France Lavertu pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2026-02-05 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'acquérir des équipements, des habits de combats, autres vêtements, afin d'améliorer et d'outiller adéquatement les pompiers volontaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'acheter :

- 5 masques respiratoires
- 2 habits de combats
- 2 radios

Le coût est d'environ +/- 22 000\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2026-02-06 FORMATION POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** certains pompiers sont disposés à suivre une formation en sécurité incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'offrir ces formations aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères de l'école Nationale de pompiers ou autres organismes reconnus.

**Formations suivantes sont offertes :**

- 3 personnes en formation pompier 1
- 5 personnes en formation autopompe
- 8 personnes en formation désincarcération
- 8 personnes en formation spécifique flash pince agricole
- Autres formations (psycho traumatique, matières dangereuses)

**DE** défrayer la totalité des coûts reliés aux formations.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **VOIRIE :**

#### **2026-02-07 ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a reçu, en date du 27 janvier 2026, une offre de l'entreprise Somavrac CC pour la fourniture d'abat-poussière pour les années 2026 et 2027 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique du gestionnaire 2025-344 permet l'octroi d'un contrat d'approvisionnement de gré à gré ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marcel Laberge, et résolu d'octroyer à l'entreprise Somavrac CC le contrat pour la fourniture de chlorure de calcium liquide à 35 %, incluant la fourniture, le transport et l'épandage, et ce, au prix fixe pour les années 2026 et 2027, comme indiqué ci-dessous :

<b>Année</b>	<b>Taux du litre</b>	<b>Montant approximatif</b>
2026	0,4660\$/litre	56 000\$
2027	0,4750\$/litre	57 000\$

**QUE** la quantité approximative de chlorure de calcium liquide requise est évaluée à **± 120 000 litres** ;

**QU'**une analyse du produit doit être fournie à la municipalité avant l'épandage ;

**QUE** le conseil mandate le chef d'équipe des travaux publics afin de planifier l'épandage en temps opportun, et qu'un deuxième épandage, si jugé nécessaire, pourra être effectué dans certains secteurs de la municipalité ;

**QUE** la présente résolution constitue contrat entre les parties.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2026-02-08 COMPENSATION 2025 D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 311 831\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de classes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Claude informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **2026-02-09 APPEL D'OFFRES POUR LE POSTE D'ANIMATEUR ET/OU ACCOMPAGNATEUR AU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu de faire un appel de candidatures pour des animateurs pour le camp de jour estival et aussi accompagnateur.

**QUE** la formation DAFA n'est pas requise ni obligatoire.

**QUE** le salaire variera en fonction de l'expérience.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2026-02-10 TARIF LOCATION TERRAIN DE BALLE – ADULTE – ENFANTS**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite procéder à une augmentation graduelle des tarifs de location du terrain de balle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajuster les tarifs afin de refléter les coûts d'entretien et d'utilisation des installations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marcel Laberge, et résolu d'augmenter les tarifs de location du terrain de balle de 5 \$.

**QUE les tarifs de location soient établis comme suit :**

Type de location	Tarif
Ligue hebdomadaire	<b>180 \$ / équipe</b>
Une journée	<b>80 \$ / jour</b>
Tournoi (3 jours)	<b>230 \$ / 3 jours</b>

**QUE** la location pour les ligues hebdomadaires inclue :

- L'utilisation du terrain un soir par semaine pour toute la saison régulière ;
- L'utilisation du terrain pour la tenue des parties finales.

**QUE** le montant total dû par chaque ligue soit payable en deux versements 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> août

**QUE** le terrain de balle soit mis gratuitement à la disposition :

- De la ligue des enfants ;
- De la ligue des adolescents ;
- Des tournois organisés dans le cadre des festivités municipales.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2026-02-11 CLÔTURE PROTECTRICE – PARC DES PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc des Petits doit être relocalisé en raison des travaux d'agrandissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les clôtures retirées lors des travaux peuvent être réutilisées pour le nouvel emplacement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire, et résolu :

- **De retenir les services de Clôture Bois-Francis** pour l'installation des clôtures du nouveau Parc des Petits ;
- **Que l'entrepreneur utilise en priorité tout le matériel déjà disponible** appartenant à la municipalité (barrières, broches, etc.) afin de réduire les coûts ;
- **Que tout matériel supplémentaire requis**, ainsi que l'installation complète, soit fourni pour l'aménagement du nouveau parc ;
- **Que le coût final soit ajusté** en fonction du matériel réutilisé et du matériel fourni.

**ADOPTION : 5 POUR – 1 ABSENT**

### **2026-02-12 INSPECTION STATUTAIRE ET ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE**

### **BARRAGE BAZIN**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à une vérification ainsi qu'à une inspection du barrage par une firme d'ingénieurs professionnels ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire, et résolu de mandater la firme Artelia afin de réaliser :

- Une visite d'inspection du barrage ;
- L'inspection statutaire requise, une analyse complète incluant un rapport.

Le tout pour un montant de **8 475 \$**.

La firme devra informer la municipalité de la date prévue de l'inspection, afin que des représentants municipaux puissent accompagner l'équipe sur place.

**ADOPTION : 5 POUR - 1 ABSENT**

### **2026-02-13 REFINANCEMENT RÈGLEMENT 2020-224 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

Monsieur le maire informe l'assistance que le nouveau est de 3,97% au lieu de 1,39%.

**Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des billets de la Municipalité de Saint-Claude, au montant de 255 600 \$**

Décision no : MFQ-20260128-42100-15

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité de Saint-Claude a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 255 600 \$, en émettant des billets datés du 04 février 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Claude a, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué ;

**ATTENDU QUE**, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise ;

**ATTENDU QU'au** terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

21 600 \$ 3,97000 % 2027

22 500 \$ 3,97000 % 2028

23 200 \$ 3,97000 % 2029

24 100 \$ 3,97000 % 2030

164 200 \$ 3,97000 % 2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,97000 %

*Direction du financement à long terme*

### **2026-02-14 CONGRÈS POUR DIRECTEUR INCENDIE, OFFICIER ET ÉLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** les congrès de l'association des chefs en sécurité incendie, de la COMBEQ, des directeurs municipaux, de la voirie et le congrès de la FQM ont lieu au mois de mai, de juin et de septembre prochain ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le directeur incendie, Jean Labrecque avec un officier, l'officier en bâtiment, Jennifer Bergeron, la directrice générale, France Lavertu, le chef des travaux publics, Michael Caron et les élus soient le maire, Jean Labrecque et un élu soient autorisés à assister à leur congrès respectif.

QUE la municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement) jusqu'à un maximum de 2 700\$ sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires sur le projet dépanneur, sur les réparations des bacs et sur la possibilité de dérogation mineure pour l'utilisation d'un conteneur à l'école primaire.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**2026-02-15 LES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Marcel Laberge et appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 202501178 à 202501184 pour un montant total de 3 376,12\$ ainsi que du numéro 202600031 à 202600128 pour un montant total de 141 393,82\$.

Les paies du mois de janvier 2026 pour un total 37 064,91\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de janvier 2026.

**DIVERS**

Aucun point

**CERTIFICAT**

*« Je soussigné, Jean Labrecque, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donné par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURE :** 20 heures et 20 minutes.

.....  
Jean Labrecque  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Lavertu  
Directrice générale et greffière-trésorière